

*Des services de soins infirmiers  
faits pour vous*

## **Rassurez-vous, nous prenons soin de vous !**

Vous souhaitez rester chez vous,  
éviter une hospitalisation ou faciliter  
votre retour à votre domicile ?  
Faites appel aux services de soins  
infirmiers ADMR !

### ► **Personnes concernées**

Les services de soins infirmiers à domicile de l'ADMR interviennent sur prescription médicale auprès :

- Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes
- Des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap
- Des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affections

### ► **Nature de l'intervention**

- Soins d'hygiène et de confort
- Actes infirmiers

À l'ADMR, l'écoute et la relation humaine sont tout aussi importantes que les soins apportés.



### ► **Des professionnels de la santé à vos côtés**

Les professionnels qui assurent  
et coordonnent, 7 jours sur 7,  
des soins à domicile sont :

- Des aides-soignants
- Des accompagnants éducatifs et sociaux

L'ensemble des professionnels est encadré par un infirmier coordinateur du service.

Ces personnels favorisent également la coordination avec les partenaires de santé : médecins, hôpitaux, CLIC (Centre de liaison, d'information et de coordination), coordinations gériatriques, services à domicile...

### ► **Conditions de prise en charge**

Les prestations délivrées par les Services de soins infirmiers à domicile sont pris en charge à **100 % par les caisses d'assurance maladie.**